

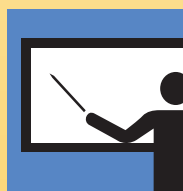
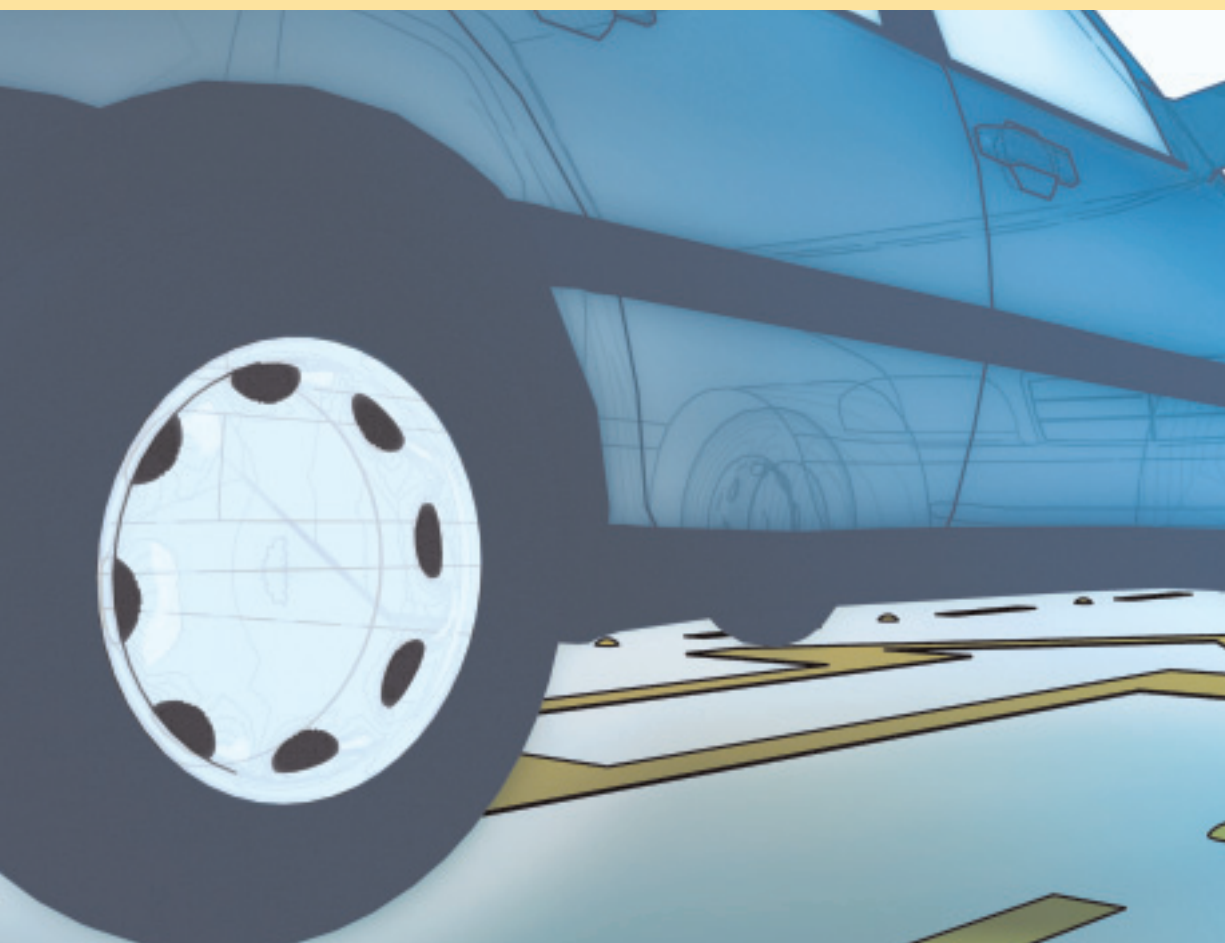


**AUTO** *Prévention*

ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

# La feuille de route

Une offre de service pour répondre  
à tous vos besoins en santé et en sécurité  
du travail.



Auto Prévention est un organisme paritaire, sans but lucratif, qui a pour mission de promouvoir la prévention des accidents et des maladies du travail dans le secteur des services automobiles en offrant des services de formation, d'information, de conseil et d'assistance technique aux travailleurs et aux employeurs.

Pour remplir cette mission, Auto Prévention a développé une gamme de services et de documents qui s'intègrent dans une démarche complète de gestion de la prévention. Vous trouverez l'ensemble des étapes de cette démarche dans cette *Feuille de route* ainsi que leurs objectifs respectifs.

En vous y référant, vous pourrez tracer vous-même votre cheminement. Ce sera à vous de choisir ce qui vous convient le mieux, selon la taille de votre entreprise, les ressources dont vous disposez et l'état d'avancement de votre dossier en prévention.

En vous proposant des documents et des méthodes simples, de la formation et un soutien personnalisé, Auto Prévention vous offre des moyens qui ont déjà démontré leur efficacité et qui vous permettront d'améliorer vos façons de faire et ainsi de vous comparer aux meilleures pratiques de l'industrie.

# Objectifs



# S'engager

1. Avant de prendre le départ
2. Démontrer votre engagement

## Identifier des responsables et leur fournir des moyens d'agir

3. Nommer des responsables de la santé et de la sécurité au travail
4. Fournir des outils de gestion de la prévention

## Identifier et contrôler les risques

5. Identifier les risques
6. Éliminer et contrôler les risques
7. Se protéger
8. Former et informer le personnel  
et assurer l'accueil des nouveaux travailleurs

# Moyens d'agir



#### Services disponibles

Document de soutien imprimé ou accessible au [www.autoprevention.qc.ca](http://www.autoprevention.qc.ca)



Session de formation : en entreprise ou pour regroupements d'entreprises



Service spécialisé : soutien aux activités du comité de santé et de sécurité, évaluation en hygiène industrielle, en ventilation ou en ergonomie, etc.



Liste de sujets ou de documents à consulter



année / mois / jour



#### Priorités d'action

Indique toutes les activités à mettre en place de façon prioritaire, quelles que soient la taille ou les activités de votre entreprise

#### Plan d'action et suivi de vos activités

Échéance fixée pour la mise en place de l'activité

Activité mise en place

# 1 S'engager

## 1. Avant de prendre le départ

Le régime québécois de santé et de sécurité au travail est basé sur une approche paritaire. Il s'appuie sur la participation conjointe et active des travailleurs et des employeurs à l'identification, à l'élimination ou au contrôle des risques dans leur environnement de travail.

### 1.1 Auto Prévention : des services taillés sur mesure pour vous!



année / mois / jour



- Rencontrer un conseiller afin de connaître la mission et les services d'Auto Prévention.
- Comprendre comment cette *Feuille de route* peut vous aider.

### 1.2 La santé et la sécurité au travail au Québec



année / mois / jour



- Avoir un portrait rapide du régime québécois en santé et sécurité au travail et connaître les rôles des différents intervenants : ASP, CSST, CLSC, IRSST, etc.
- Comprendre ce qui influence votre taux de cotisation à la CSST.

## 2. Démontrer votre engagement

C'est prendre le départ en démontrant l'importance que votre entreprise accorde à la santé et à la sécurité. Il peut s'agir d'un engagement général qui annonce vos intentions, ou d'objectifs spécifiques qui précisent des buts à atteindre. Cet engagement devrait se refléter à tous les niveaux de l'organisation.

### 2.1 Rédiger et diffuser votre politique d'entreprise



année / mois / jour



- Réfléter votre engagement pour la prévention et le diffuser à tout le personnel de manière écrite, par affichage ou verbalement.

### 2.2 Intégrer la santé et la sécurité au travail aux activités de l'entreprise



année / mois / jour



- Établir vos propres politiques, procédures et règlements et les intégrer aux activités de l'entreprise afin que la santé et la sécurité au travail en soit partie intégrante. Par exemple :
  - politique d'accueil des nouveaux travailleurs;
  - évaluation des risques avant l'achat de nouveaux équipements ou lors de réaménagements;
  - procédure d'identification des bris ou des anomalies constatées;
  - tenue d'un registre de la formation du personnel;
  - programme d'entretien des équipements;
  - politique d'achat incluant la formation sur les nouveaux équipements ou les nouveaux produits, etc.

### 2.3 La prévention, c'est quoi ?



année / mois / jour



- Avoir un aperçu des aspects légaux en matière de santé et de sécurité au travail.
- Connaître les impacts réels, directs et indirects, des lésions professionnelles pour les travailleurs et pour l'entreprise.
- Comprendre l'ordre de priorité à respecter pour contrer un danger : Éliminer – Contrôler – Se protéger.
- Avant la création d'un comité de santé et de sécurité au travail (CSS) : connaître les caractéristiques recherchées chez les membres d'un CSS et comprendre le mode de sélection des représentants des travailleurs.

# Identifier des responsables et leur fournir les moyens d'agir

## 3

### 3. Nommer des responsables de la santé et de la sécurité au travail

Le comité de santé et de sécurité (CSS) a pour mandat de mettre en place et d'assurer le suivi des activités de prévention. Pour assurer son fonctionnement paritaire, il regroupe un ou des représentants de l'employeur et au moins autant de représentants des travailleurs. On devrait y retrouver au moins un représentant des travailleurs provenant de chacun des départements de l'entreprise.

Une fois mis en place, il permettra une bonne communication entre l'employeur et les travailleurs et assurera une meilleure participation de ces derniers à l'identification et à la correction des risques.

À défaut d'un CSS, vous devriez nommer un responsable de la prévention. Il aura les mêmes rôles et fonctions que le CSS et devra avoir l'appui de la direction de l'entreprise et le leadership nécessaire pour assurer la bonne marche du projet.

#### 3.1 Mettre sur pied un comité de santé et de sécurité efficace



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Comprendre et préciser les rôles et mandats des membres du CSS.
- Comprendre l'importance de tenir des activités régulières.
- Prendre connaissance des principales lois ainsi que des règlements et normes en vigueur.
- Apprendre à utiliser cette *Feuille de route* et tous les documents nécessaires au bon fonctionnement d'un CSS.

**ou**



#### 3.2 Nommer un responsable de la prévention



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Identifier une personne qui se chargera de la gestion de la prévention en remplissant les rôles du comité de santé et de sécurité.

## 4

### 4. Fournir des outils de gestion de la prévention

Les membres du comité de santé et de sécurité ou le responsable de la prévention auront besoin de soutien et devront développer une expertise afin de bien remplir leur rôle. En plus de différents sujets de formation, nous vous offrons différents documents pour vous faciliter le travail en prévention et rencontrer les exigences de mise en place d'un programme de prévention pour la petite ou la grande entreprise.

#### 4.1 Élaborer un plan d'action



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Analyser les principales sources d'information sur les dangers et en dégager des priorités.

#### 4.2 Compléter des fiches d'actions spécifiques



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Comprendre les objectifs des fiches d'actions spécifiques.
- Savoir où recueillir l'information pour les élaborer, comment s'en servir efficacement et en assurer le suivi.



#### 4.3 Mettre en place les moyens nécessaires au suivi des accidents



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Se familiariser avec le *Registre de premiers secours et d'enquête d'accidents* qui permet de rencontrer plusieurs **obligations légales**.
- Faire l'apprentissage d'une méthode simple et efficace d'enquête et d'analyse d'accidents.
- Déterminer quels événements devraient être enquêtés et pourquoi.
- Mettre en place une procédure de vérification de la trousse de premiers secours.

#### 4.4 Mettre en place un système de gestion du SIMDUT



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Connaître les obligations légales concernant les produits dangereux.
- Appliquer des critères de gestion des produits dangereux, dont le choix de produits moins dangereux et la réduction de l'inventaire.



#### 4.5 Mettre en place un plan de mesures d'urgence



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Rencontrer les **obligations légales** et connaître les étapes de mise en place d'un plan de mesures d'urgence efficace.
- Préciser les rôles et responsabilités de chacun pour divers types de situations d'urgence.
- Planifier des exercices d'évacuation.



#### 4.6 Maintenir un registre des bris et des activités de réparation et d'entretien des équipements et installations



\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
année mois jour



- Mettre en place une marche à suivre pour recueillir tous les bris ou anomalies rapportés et en assurer le suivi.
- Interdire ou limiter l'utilisation des équipements ou des outils dangereux.
- Maintenir à jour une liste des réparations effectuées.

**4.7 Mettre en place un programme d'entretien préventif des équipements**      /  /


- Identifier les équipements dont la défaillance peut avoir des conséquences sur la santé ou la sécurité des travailleurs.
- Identifier les étapes et la fréquence des activités d'entretien et établir un calendrier d'entretien.

**4.8 Procéder à l'audit *Performance Prévention***   /  /


- Procéder à un audit pour connaître votre performance en gestion de la prévention.
- Selon les résultats de l'audit, identifier des pistes d'amélioration de votre gestion de la prévention en fonction des ressources dont vous disposez.

## Identifier et contrôler les risques



**5. Identifier les risques**  
Pour améliorer la santé et la sécurité au travail, il faut prévoir différents mécanismes pour identifier les risques présents et ensuite établir des priorités de correction.

**5.1 Comprendre votre dossier d'accidents et de maladies du travail**   /  /




- Analyser votre dossier à l'aide de votre portrait d'employeur à la CSST et comparer vos résultats à ceux de votre unité de classification.
- En consultant toutes les sources d'information disponibles, effectuer une analyse sommaire de cas d'accidents récents ou fréquents afin de dégager des priorités d'action.

**5.2 Identifier les dangers graves et immédiats**   /  /

- Utiliser une courte liste de vérification pour s'assurer que tous les dangers potentiels majeurs sont bien contrôlés en tout temps : risques d'incendie ou d'explosion, chute de hauteur, chute d'un pont élévateur, etc.

**5.3 Maintenir à jour le *Registre de premiers secours et d'enquête d'accident***    /  /

- Compléter le registre à chaque accident et à chaque intervention d'un secouriste.
- Appliquer la méthode d'enquête (4.3) aux accidents et événements survenus afin d'en identifier les causes et éviter leur récurrence et utiliser des formulaires simples pour en colliger les résultats.
- Effectuer une vérification régulière de la trousse de premiers secours et la regarnir au besoin.



**5.4 Réaliser une tournée d'inspection efficace**     /  /

- Identifier les risques pour la santé et la sécurité en utilisant une liste qui permettra de vérifier :
  - la bonne tenue des lieux et le bon état des installations : voies de circulation, escaliers, sorties d'urgence, etc. ;
  - le bon état et le bon fonctionnement des outils et équipements de travail, des équipements d'intervention d'urgence, des systèmes de ventilation ;
  - l'efficacité des moyens de contrôle des sources d'émission de produits dangereux ;
  - les accessoires, équipements et locaux d'entreposage de produits inflammables et combustibles.

**5.5 Recueillir toutes les bonnes idées!**  /  /

- Mettre en place un moyen simple pour recueillir les recommandations des travailleurs afin d'améliorer les conditions de santé et de sécurité au travail.
- Assurer le suivi de ces recommandations et en discuter lors des rencontres du comité de santé et de sécurité (3.1) et des rencontres de prévention (8.1).

**6. Éliminer et contrôler les risques**  
Une fois identifiés, on doit d'abord chercher à éliminer les risques ou à les contrôler. La protection personnelle contre un danger ne devrait être envisagée qu'en tout dernier lieu, lorsqu'il est impossible d'éliminer ou de contrôler efficacement le risque.

**6.1 Améliorer vos installations et vos postes de travail**    /  /

- Étudier l'aménagement des lieux et des postes de travail afin d'en assurer la performance optimale.
- Évaluer différents aspects et identifier les améliorations possibles :
  - Analyse ergonomique des postes de travail ;
  - Évaluation des besoins et des équipements de ventilation ;
  - Évaluation des niveaux de bruit et propositions de moyens de contrôle ;



## 6.2 Développer et implanter des méthodes de travail sécuritaires



année / mois / jour



- Identifier les tâches présentant des risques pour la santé ou la sécurité.
- Prioriser ces tâches selon leur niveau de risque et établir des façons sécuritaires de les exécuter en considérant l'information des manuels d'ateliers, les connaissances, les équipements requis, etc.
- Assurer l'entretien des équipements et des outils nécessaires à un travail sécuritaire.

## 7. Se protéger

S'il est parfois difficile d'éliminer ou de contrôler certains risques, il faut prévoir le choix de moyens de protection individuelle. Certains sont même obligatoires en tout temps, parce qu'il est impossible d'éliminer totalement le risque à la source.



### 7.1 Choisir les équipements de protection individuelle



année / mois / jour



- Connaître les normes en vigueur concernant les équipements de protection individuelle.
- Préciser les critères de choix et d'entretien des équipements de sécurité : lunettes, gants, chaussures, masques, etc.

## 8. Former et informer le personnel et assurer l'accueil des nouveaux travailleurs

En améliorant la sensibilisation aux risques de tous et chacun, on augmente leur niveau de vigilance. Par la formation, on accroît leurs connaissances, contribuant ainsi à l'adoption d'habitudes de travail plus sécuritaires.



### 8.1 Tenir des rencontres de prévention



année / mois / jour



- Discuter santé et sécurité au travail lors de courtes rencontres régulières avec l'ensemble du personnel afin de maintenir un intérêt soutenu pour la prévention.
- Utiliser différentes sources d'information ou documents pour animer ces rencontres.
- Fournir une analyse rapide d'accidents ou d'événements récents et discuter des recommandations d'amélioration et des récents résultats en matière de prévention.



### 8.2 Assurer la formation de secouristes



année / mois / jour



- Rencontrer l'**obligation légale** de formation de secouristes.
- S'assurer qu'il y ait le nombre requis de secouristes formés en tout temps sur les lieux de travail et fournir ainsi une intervention adéquate en cas de blessure.



### 8.3 Assurer la formation sur le SIMDUT



année / mois / jour



- Rencontrer l'**obligation légale** de formation des utilisateurs de produits dangereux.
- Préciser les mesures préventives nécessaires pour utiliser sécuritairement les produits dangereux.

### 8.4 Assurer la formation sur le T.M.D.



année / mois / jour



- Rencontrer l'**obligation légale** de formation du personnel affecté à l'expédition et au transport des matières dangereuses.

### 8.5 Assurer la formation sur la conduite sécuritaire des chariots élévateurs



année / mois / jour



- Rencontrer l'**obligation légale** de formation pour les conducteurs de chariots élévateurs.



### 8.6 Assurer la formation et l'information de vos travailleurs en fonction de vos propres besoins



année / mois / jour



- Assurer la mise à jour des connaissances de votre personnel en matière de santé et de sécurité au travail.
- Identifier vos besoins de formation et d'information en tenant compte de vos priorités d'actions, des tâches à risques identifiées, des accidents survenus, etc.
- Choisir les sujets de formation qui vous conviennent parmi une liste de plus de 20 sessions de formation disponibles dont :
  - la prévention des maux de dos;
  - la prévention des blessures aux yeux;
  - la prévention des incendies et l'utilisation des extincteurs portatifs.
- S'assurer que les formations exigées par la loi soient répétées à la fréquence nécessaire.



### 8.7 Planifier l'accueil des nouveaux travailleurs



année / mois / jour



- Vérifier que chaque nouveau travailleur puisse exercer ses activités de façon sécuritaire en s'assurant de sa connaissance des dangers pour la santé et la sécurité associés aux tâches qu'on lui confiera.
- L'informer des politiques de l'entreprise, des pratiques sécuritaires et de l'emplacement des divers équipements d'urgence.



**AUTO** *Prévention*

ASSOCIATION SECTORIELLE SERVICES AUTOMOBILES

[www.autoprevention.qc.ca](http://www.autoprevention.qc.ca)

**(800) 363-2344**